

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

SAINT AMAND

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03 21 220 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Nouvelles constructions**
 - Nouveau hangar agricole
 - Nouvelle construction
- Limites de zones**
 - Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
 - Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
 - A : Zone agricole
 - Ae : Zone agricole à vocation économique
 - As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
 - N : Zone naturelle
- Éléments à protéger**
 - Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
 - Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé
 - Éléments de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossés
 - Sens de ruissellement
- Installations agricoles**
 - Installation agricole classée
 - Installation agricole non classée
- Zone inondable**
 - Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Maison remarquable
2	Maison remarquable
3	Maison remarquable
4	Monument aux morts
5	Eglise
7	Maison remarquable
6	Maison remarquable
8	Maison remarquable
9	Chapelle classée
10	Cimetière militaire
11	Calvaire
12	Maison remarquable
13	Maison remarquable et pigeonnier
14	Chapelle
15	Calvaire

